

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Personne ne peut maintenant ignorer l'impact du réchauffement climatique et de ses répercussions désastreuses sur nos activités agricoles. Les dernières sécheresses intenses de 2016 et 2017 en sont une preuve malheureusement dramatique en particulier sur les petites exploitations sans ressources d'irrigation.

L'eau est l'élément vital de la vie et de toute activité humaine quelle qu'elle soit. La raréfaction de l'eau conduit à l'abandon des terres agricoles par manque de rentabilité mais aussi l'impossibilité de développer une quelconque activité de substitution touristique ou autre. La dévalorisation des terres qui s'en suit, conduit à leurs abandon et à un désinvestissement dans nos régions qui en ont pourtant le plus besoin.

Le réseau d'irrigation du Canal de Luc que nous ont légué nos anciens, a démontré sa pertinence. Le réseau sous pression d'Ornaisons récemment mis en service, a lui montré son efficacité, et n'a pas seulement permis de sécuriser les rendements, d'améliorer la qualité des vins, et la survie des petites exploitations, mais il a aussi redynamisé l'activité économique locale et rendu possible de nouvelles plantations et de nouveaux projets.

Alors des biens pensants pourraient s'élever contre cette extension du périmètre de l'ASA au prétexte de l'économie d'eau, mais c'est mal connaître le rôle de l'ASA qui grâce à la mutualisation de la ressource et à son outil de contrôle, permet d'éviter les excès, les inégalités, les dérapages et les irrégularités d'actions individuelles désordonnées qui à terme sont dramatiques pour l'environnement que l'on prétend défendre. L'ASA par sa gestion équitable et transparente est un gestionnaire protecteur efficace de cette ressource naturelle.

La mutualisation par ses économies d'échelle permet aux petits exploitants de bénéficier d'investissements normalement réservés aux plus grands et inenvisageables au regard de leur petite exploitation, tout en ne supportant qu'un coût marginal et de faibles frais de fonctionnement. Les progrès techniques de l'automatisation permettent un contrôle total précis, économe, égalitaire, raisonnable et ce en toute transparence. L'ASA est alors pour toutes les administrations un interlocuteur plus efficace que des centaines d'exploitants dispersés.

Je souscris donc pleinement à cette extension du périmètre de l'ASA qui permettra à plus d'exploitants de bénéficier de cet excellent système et donnera ainsi une politique cohérente de gestion de l'eau sur un plus grand périmètre en assurant la pérennité recherchée par tous de cette si précieuse ressource.

Je vous prie d'agréer Monsieur Le commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Alexandre RECH